

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 24465**

Intitulé

Licence : Licence Sciences sociales (fiche nationale)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université Paris-Ouest-Nanterre-La Défense - Paris 10, Université Paris Descartes - Paris 5, Université de Strasbourg, Université Jean Jaurès - Toulouse 2, Conservatoire national des arts et métiers (CNAM), Université Grenoble Alpes, Université Lumière - Lyon 2, Université Paul Sabatier - Toulouse 3, Université d'Angers, Université de la Réunion, Université Paul Valéry - Montpellier 3, Université Panthéon Sorbonne - Paris 1, Université de Picardie Jules Verne - Amiens, Université de Lille	Administrateur général du Cnam, Recteur de l'académie, Chancelier des universités ; Président de l'Université accréditée pour délivrer le diplôme.

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

123 Sciences sociales (y.c. démographie, anthropologie), 120 Spécialités pluridisciplinaires, sciences humaines et droit

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

- Aide à l'élaboration de supports de communication
- Participation à la mise en œuvre d'actions dans le secteur social au sein de structures humanitaires et organismes non gouvernementaux
- Contribution à la gestion des ressources humaines dans les petites et moyennes entreprises
- Participation à des actions dans le champ de l'aide et de l'action sociale
- Participation à des actions dans le champ de l'éducation et de l'animation
- Accompagnement de projets dans le domaine du développement local et patrimonial
- Mobiliser des concepts issus des principales sciences humaines pour analyser un document mettant en jeu une question sociale.
- Mobiliser une approche pluridisciplinaire pour l'étude de sources d'information complexes.
- Identifier les caractéristiques sociales, économiques, politiques et culturelles des grandes aires géoculturelles.
- Utiliser les outils conceptuels d'analyse des relations sociales.
- Montrer une intelligence critique pour dégager les règles régissant les sociétés contemporaines ou anciennes, proches ou lointaines.
- Définir une problématique d'enquête, utiliser les outils nécessaires (élaboration et dépouillement de questionnaire et d'entretien) et organiser une veille ou un observatoire de données.
- Apprécier les enjeux et perspectives des modifications démographiques, technologiques, juridiques, socio-économiques et culturelles affectant les groupes humains.

- Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.
- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation.
- Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.
- Développer une argumentation avec esprit critique.
- Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.
- Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère.
- Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder.
- Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte.
- Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.
- Se situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives.
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.
- Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.
- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.

Dans certains établissements, d'autres compétences spécifiques peuvent permettre de décliner, préciser ou compléter celles proposées dans le cadre de la mention au niveau national. Pour en savoir plus se reporter au site de l'établissement.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- N : administration des entreprises
- O : administration publique
- S : autres activités de service (associations)
- J : info-com
- Q : Santé humaine et action sociale
- Chargé de la documentation dans une entreprise de presse,
- Coordinateur d'action humanitaire dans le secteur social et solidaire ou un organisme non gouvernemental,
- Chargé du développement durable au sein d'un grand groupe industriel,
- Gestionnaire ressources humaines dans une entreprise
- Gestion et de conduite de projet en tant que cadre intermédiaire au sein de toutes sortes de services.

Par ailleurs, de nombreux concours de la fonction publique sont accessibles avec le grade de licence.

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1401 : Conduite d'enquêtes

K1802 : Développement local

M1502 : Développement des ressources humaines

K1201 : Action sociale

K1601 : Gestion de l'information et de la documentation

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances, compétences et blocs de compétences constitutifs du diplôme. Ces éléments sont appréciés soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Concernant l'évaluation des blocs de compétences, chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

Chaque ensemble d'enseignements à une valeur définie en crédits européens (ECTS). Pour l'obtention du grade de licence, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 180 crédits ECTS.

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 24465 - Identification d'un questionnement au sein d'un champ disciplinaire	<ul style="list-style-type: none">• Analyser les grands débats contemporains en les mettant en relation entre eux et avec l'histoire des idées et des religions.• Identifier les grandes périodes de l'histoire des religions et décrire leur évolution, en lien avec le contexte culturel et historique.
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 24465 - Analyse d'un questionnement en mobilisant des concepts disciplinaires	<ul style="list-style-type: none">• Identifier dans un texte littéraire ou philosophique les éléments relevant des traditions religieuses (textes fondateurs et exégèse) et discuter le rôle qui leur est attribué.• Mobiliser des outils conceptuels et théoriques pour expliciter la place et le rôle du fait religieux et pour appréhender les questions concrètes auxquelles sont confrontées les sociétés contemporaines.• Problématiser, conceptualiser et argumenter un sujet théologique dans une langue aisée, claire et rigoureuse, qu'il s'agisse de présentations orales ou écrites.• Identifier dans un texte premier ou d'exégèse les éléments relevant de l'histoire des idées, des sciences et connaissances et procéder à leur analyse en les contextualisant.
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 24465 - Mise en oeuvre de méthodes et d'outils du champ disciplinaire	<ul style="list-style-type: none">• Définir une problématique d'enquête, utiliser les outils nécessaires (élaboration et dépouillement de questionnaire et d'entretien) et organiser une veille ou un observatoire de données.

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 24465 - Usages digitaux et numériques	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.
Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 24465 - Exploitation de données à des fins d'analyse	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation. • Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation. • Développer une argumentation avec esprit critique.
Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 24465 - Expression et communication écrites et orales	<ul style="list-style-type: none"> • Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française. • Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère.
Bloc de compétence n°7 de la fiche n° 24465 - Positionnement vis-à-vis d'un champ professionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder. • Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte. • Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.
Bloc de compétence n°8 de la fiche n° 24465 - Action en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives. • Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale. • Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet. • Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Leur composition comprend : <ul style="list-style-type: none"> - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat d'apprentissage	X	Leur composition comprend : <ul style="list-style-type: none"> - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements

Après un parcours de formation continue	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat de professionnalisation	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Composition définie par le Code de l'éducation : article L613-4 modifié par la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 - art. 78

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- **Arrêté du 22 janvier 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence**
- Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence
- Arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

- Conservatoire national des arts et métiers, arrêté du : 24/08/2016
- Université d'Angers, arrêté du : 28/09/2017
- Université de la Réunion, arrêté du : 24/07/2017
- Université de Picardie Jules Verne - Amiens, arrêté du : 19/07/2018
- Université de Strasbourg, arrêté du : 28/08/2018
- Université Grenoble Alpes, arrêté du : 11/07/2016
- Université Jean-Jaurès - Toulouse 2, arrêté du : 15/04/2016
- Université Lumière - Lyon 2, arrêté du : 23/05/2016
- Université Panthéon Sorbonne - Paris 1, arrêté du : 19/09/2017
- Université Paris Descartes - Paris 5, arrêté du : 17/10/2014
- Université Paris-Ouest-Nanterre-La Défense - Paris 10, arrêté du : 30/06/2017
- Université Paul Sabatier - Toulouse 3, arrêté du : 01/06/2016
- Université Paul-Valéry-Montpellier, arrêté du : 30/03/2018
- Université de Lille, arrêté du : 17/06/2015

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

- **Décret VAE - Code de l'éducation : article L 613-3 modifié par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015**
- **Décret n° 2017-1135 du 4 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience**

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Autres sources d'information :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

[Université d'Angers](#)

[Université Grenoble Alpes](#)

[Université de la Réunion](#)

[Université Lumière - Lyon 2](#)

[Université Paul Sabatier - Toulouse 3](#)

[Université Panthéon Sorbonne - Paris 1](#)

[Université Paris-Ouest-Nanterre-La Défense - Paris 10](#)

[Université Paris Descartes - Paris 5](#)

[Université Paul Valéry - Montpellier 3](#)

[Université Jean-Jaurès - Toulouse 2](#)

[Université de Strasbourg](#)

[Conservatoire national des arts et métiers](#)

[Université de Picardie Jules Verne - Amiens](#)

[Université de Lille](#)

Lieu(x) de certification :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Historique de la certification :